



L'INTERSYNDICALE EST REÇUE EN AUDIENCE LE 06 SEPTEMBRE 2022 DANS LE CADRE DU PREAVIS DE GREVE PAR LE CONSEILLER DE PARIS, PATRICK BLOCHE,  
CHARGE DE L'EDUCATION, DE LA PETITE ENFANCE DES FAMILLES ET DES NOUVEAUX APPRENTISSAGES ET DU CONSEIL DE PARIS

Nous restons fermes sur nos revendications. Si nous n'obtenons pas des engagements concrets de la Mairie de Paris

Nous appellerons TOUS les professionnels de la DFPE pour une nouvelle assemblée décisionnelle, sur un temps de grève

VENDREDI 9 SEPTEMBRE 2022,  
ASSEMBLEE GENERALE DES PROFESSIONNELS DE LA DFPE  
BOURSE DU TRAVAIL, 3 RUE DU CHATEAU D'EAU, PARIS 10EME  
De 9h à 11h

- **Une rémunération** en adéquation avec la qualification, la pénibilité et les responsabilités des métiers de la Petite Enfance et notamment :
  - o L'attribution d'une **prime de 189,4 € pour tou.te.s** les professionnel.le.s des EAPE (« équivalent Ségur »),
  - o Un déroulé de carrière plus attractif,
  - o La classification en « catégorie active » des métiers les plus exposés (permettant d'avancer l'âge de départ en retraite).
- **Pour TOU.TE.S les AEPE/ASC** en poste à la DFPE : le **financement de leur formation** pour l'accès au diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture et ainsi le maintien à la Ville de Paris des **100% de professionnel.le.s diplômé.e.s et qualifié.e.s auprès des enfants** ;
- Le recrutement en nombre suffisant et pérenne d'Auxiliaires de Puériculture, au moyen d'une « école des métiers de la Petite Enfance » et/ou de bourses pour aider à l'accès aux écoles à l'échelle régionale, etc. ;
- **100% des postes d'ATEPE pourvus** dès la rentrée afin de mettre un terme aux glissements de tâches qui désorganisent et épuisent les équipes ;
  - Rétablissement de la **prime d'installation** pour toutes et tous

**STOP À LA CASSE DES METIERS DE LA PETITE ENFANCE !**

**Le droit de grève est de 1h, ½ journée ou 1 journée, à la prise de fonction**